



SOCIÉTÉ NEOGEN

POLITIQUE ANTI-CORRUPTION ET ANTI-EXTORSION

Introduction

La Société Neogen interdit à ses collègues ou toute personne agissant en son nom de fournir ou d'accepter quoi que ce soit de valeur pour obtenir ou fournir un avantage commercial déloyal. Neogen s'engage à agir dans le respect de la loi et de l'éthique, ainsi que de toutes les lois et réglementations applicables dans tous les pays où Neogen ou ceux qui agissent en notre nom opèrent.

Neogen interdit strictement toutes les formes de corruption et de pots-de-vin et prendra toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que la corruption et le pot-de-vin ne se produisent pas dans ses activités commerciales.

Principes

La présente politique s'applique à toutes les activités commerciales de Neogen dans le monde entier et à tous les administrateurs, dirigeants et employés de la société (« collègues »). La présente politique s'applique également aux agents, consultants, Co-entrepreneurs et autres représentants tiers de la Société (« Représentants ») et s'applique à tous ceux auxquels elle s'applique :

- Respecter toutes les lois applicables, tant étrangères que nationales ;
- Connaître les aspects applicables de la présente politique ;
- Poser des questions si la politique ou les mesures requises dans une situation particulière ne sont pas claires ;
- Gérer et surveiller correctement les activités commerciales menées par l'intermédiaire de tiers ;
- Être attentif aux indications ou aux preuves d'un acte répréhensible ;
- Consigner et comptabiliser avec précision toutes les transactions ;
- Participer à toutes les formations sur la lutte contre la corruption et l'extorsion mandatées par Neogen ;
- Obtenir l'approbation préalable du directeur général et du conseiller juridique pour toute action qui pourrait impliquer des lois anti-corruption ou de lutte contre l'extorsion, notamment les paiements effectués à des personnes ou entités autres que pour l'achat de biens ou de services dans le cours normal des activités ; et
- Signaler rapidement les violations ou les infractions suspectées, comme indiqué ci-dessous

Paiements interdits

Les administrateurs, collègues et représentants de Neogen sont interdits de faire, promettre, autoriser ou offrir directement ou indirectement quelque chose de valeur à quiconque au nom de Neogen pour

obtenir un avantage indu, obtenir ou conserver des affaires, ou diriger des activités commerciales vers une autre personne ou entité.

Cette interdiction comprend les paiements à des tiers dont on sait, ou a raison de savoir, que le tiers pourrait utiliser une partie quelconque du paiement pour obtenir des pots-de-vin. Il est également interdit de demander, d'accepter de recevoir ou d'accepter quoi que ce soit de valeur de la part d'un employé, agent ou représentant d'une autre société ou entité à titre d'incitation ou de récompense pour l'exécution inappropriée d'une fonction ou activité commerciale.

Paiements en espèces et non comptant : « Tout ce qui a de la valeur ». Les paiements interdits vont au-delà du classique pot-de-vin et comprennent de nombreuses activités commerciales courantes. Il est interdit de donner "quoi que ce soit de valeur" à des fins inappropriées. Ce terme est très large et comprend les dons de plus d'une valeur symbolique ou nominale ; les frais de déplacement, les repas, l'hébergement, les divertissements ou les cartes-cadeaux ; les prêts ou les transactions avec un lien de dépendance ; les dons à des fins caritatives ou politiques ; les occasions d'affaires, d'emploi ou d'investissement.

Représentants du gouvernement. Il est interdit de faire, d'offrir ou de promettre tout paiement ou toute chose de valeur (directement ou indirectement) à un représentant du gouvernement lorsque le paiement vise à influencer un acte officiel ou une décision d'attribuer ou de conserver des affaires. Le terme « représentant du gouvernement » est interprété de façon large et signifie :

- I. Tout représentant du gouvernement élu ou nommé (p. ex., un législateur ou un membre d'un ministère du gouvernement) ;
- II. Tout employé ou personne agissant pour le compte d'un représentant du gouvernement, d'une agence ou d'une entreprise du gouvernement qui exerce des fonctions gouvernementales ou qui est détenu ou contrôlé par un gouvernement (p. ex., un professionnel de la santé employé par un hôpital gouvernemental ou un chercheur employé par une université gouvernementale) ;
- III. Tout dirigeant d'un parti politique, candidat à une charge publique, dirigeant ou employé, ou personne agissant pour le compte d'un parti politique ou candidat à une charge publique ;
- IV. Tout employé ou toute personne agissant pour le compte d'une organisation internationale publique ;
- V. Tout membre d'une famille royale ou militaire ;
- VI. Toute personne qui est autrement considérée comme un représentant du gouvernement en vertu de la loi et des niveaux et subdivisions des gouvernements (c.-à-d. local, régional ou national et administratif, législatif ou exécutif).

Paiements de facilitation. Neogen interdit les paiements de facilitation (ou « pots-de-vin »). Un "paiement de facilitation" est un petit paiement officieux à un fonctionnaire pour assurer ou accélérer une action gouvernementale non discrétionnaire. Les paiements de facilitation comprennent par exemple les paiements pour accélérer le traitement des licences, des permis ou des visas. Toute demande ou demande de paiement de facilitation en lien avec les activités de Neogen doit être signalée à Neogen par l'intermédiaire d'un responsable, d'un contact principal ou comme indiqué ci-dessous.



Corruption commerciale. La corruption peut également se produire dans les relations commerciales non gouvernementales. Les administrateurs, collègues et représentants de Neogen ne sont pas autorisés à donner, offrir, promettre, demander ou accepter de l'argent ou toute autre chose de valeur en échange d'un avantage commercial inapproprié.

Conformité

Les administrateurs, collègues et représentants de Neogen doivent connaître et exercer leurs fonctions conformément aux exigences énoncées dans la présente politique. Les administrateurs, collègues ou représentants de Neogen qui violent la présente politique sont passibles de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la résiliation. Les représentants qui violent la présente politique seront immédiatement licenciés.

Devoir de coopérer

Neogen peut procéder à un examen plus détaillé de certaines transactions. Dans le cadre de ces examens, Neogen exige que tous les administrateurs, collègues et représentants coopèrent avec, entre autres, tous les enquêteurs, y compris les conseillers juridiques, les auditeurs ou les organismes gouvernementaux. Le fait de ne pas coopérer à un examen interne constitue une violation des obligations envers Neogen.

Questions sur la politique

Si vous avez des questions concernant la présente politique, veuillez communiquer avec le service juridique et de conformité à l'adresse LegalCompliance@neogen.com.

Signaler des violations réelles ou suspectées

Les administrateurs, collègues et représentants de Neogen doivent signaler toute violation connue ou suspectée de la présente politique. Ces rapports peuvent être adressés à l'équipe juridique Legal & Compliance à LegalCompliance@neogen.com ou via l'outil de rapport anonyme de Neogen :

- www.reportit.com, code NEOGEN
- Ou ; des États-Unis:
 - Texte NEOGEN à 63975
 - Composer le 1.877.700.7020
- Ou ; de l'extérieur des États-Unis :
 - Composer le 1.877.778.5461